

**Dans le cadre de la consultation menée par la
Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

**Regard sur l'agriculture productiviste
à la lumière de l'étude de cas
de la production porcine industrielle**

Réponse à une question posée à la Chaire de recherche du Canada
en éducation relative à l'environnement
à la suite de la présentation par l'Union paysanne
du Mémoire « De la sécurité à la souveraineté alimentaire »,
lors de la séance du 25 avril 2007, tenue à Montréal.

Lucie Sauvé

**Titulaire de la Chaire de recherche du Canada
en éducation relative à l'environnement, UQAM**

Denise Proulx

Journaliste indépendante et chercheure en sociologie

Montréal, 7 juin 2007

(Révisé le 21 juin 2007)

Ce mémoire poursuit deux objectifs étroitement reliés entre eux. Il s'agit d'abord d'apporter des éléments de réponse à la question posée par M. Jean Pronovost, le président de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, suite à la présentation par l'Union paysanne du Mémoire intitulé « De la sécurité à la souveraineté alimentaire »¹, lors de la séance de consultation dans le cadre des travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agro-alimentaire québécois, le 25 avril 2007. M. Pronovost demandait à la Chaire de préciser les désavantages que nous trouvons à l'agriculture productiviste, les points positifs et les éléments à conserver et à faire évoluer. Les éléments de réponse que nous apportons sont illustrés par des fragments de l'étude de cas de la production porcine industrielle que nous avons menée en 2006 et 2007 et qui fait l'objet d'un ouvrage qui sera publié en septembre 2007; nous joignons la table des matières en annexe. L'industrie porcine actuelle, dont le développement répondait initialement à l'espoir des bienfaits de la production intensive, montre maintenant de façon fort éloquente les multiples dérives et les fracas de l'agriculture industrielle. C'est ainsi que nous rejoignons le deuxième objectif de ce mémoire : inviter les décideurs de l'agroalimentaire à reconnaître l'impasse de l'industrie porcine et à envisager de toute urgence des solutions menant au développement d'une agriculture responsable, c'est-à-dire écologique et solidaire.

Qu'est-ce que l'agriculture productiviste?

Le productivisme est une pratique économique axée sur la seule valeur de la productivité. Celle-ci devient le fondement de nos rapports avec les organismes vivants (végétaux, animaux et par extension, les communautés humaines) et les autres « ressources » du « capital naturel » du « capital humain ». Cela signifie produire toujours plus et toujours plus vite, à moindre coût. Le moindre coût est calculé selon des revenus et des pertes comptables, à court terme, c'est-à-dire sur une base trimestrielle, puis annuelle.

La Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement s'est intéressée plus spécifiquement à la question des élevages porcins productivistes parce que

leur développement est l'illustration majeure, sinon la caricature, d'une déroute qui affecte toute l'agriculture et qui exacerbe les tensions au sein des milieux ruraux: agriculture, environnement et société se confrontent ici avec force, au cœur d'un débat majeur. Les impacts cumulatifs du productivisme sont devenus intolérables non seulement pour un nombre grandissant de résidants des campagnes, mais aussi chez trop d'agriculteurs, désormais aliénés à un système de production qui brime leur liberté d'action, les enfonce dans l'endettement et les confronte à la dépréciation sociale de leur métier.

Nos travaux nous ont permis de constater qu'aujourd'hui en 2007, le modèle de production porcine productiviste (que nous nommons aussi industrielle) s'appuie sur les stratégies suivantes, de façon à répondre aux exigences de compétitivité d'un marché mondial: la valorisation de quelques races animales hyper-sélectionnées (perte de biodiversité)ⁱⁱ, des recherches agronomiques qui banalisent la transgénèse, une concentration accrue des cheptels et des unités de production, l'introduction massive d'antibiotiques et d'hormones de croissance, l'utilisation de semences génétiquement modifiées et de pesticides pour la production des aliments pour les animaux (monoculture intensive)ⁱⁱⁱ, la sophistication et l'industrialisation de cette nourriture artificialisée^{iv}, le traitement des déjections sous forme de lisier (dont l'épandage contribue entre autres à saturer les sols de phosphore et d'azote et à détériorer les écosystèmes aquatiques), l'accroissement du soutien financier des gouvernements (à même les impôts des contribuables), l'intégration des maillons de la chaîne de production au profit des « intégrateurs » et des exportateurs (aliénant ainsi les producteurs agricoles et entraînant l'appauvrissement de nombreuses fermes familiales), une dégradation des conditions salariales des travailleurs dans les usines de transformation, etc.

Le productivisme dans les élevages de porcs s'est installé entre autres en soutenant l'endettement des éleveurs; les emprunts sont présentés comme une forme d'investissement acceptable, bien que plusieurs des contrats d'exploitation et de mise en marché qu'ils signent n'assurent pas la pérennité de leurs fermes. Les exigences réglementaires environnementales et les obligations sociales sont perçues en contrepartie

comme des obstacles à la rentabilité qui doivent être externalisés afin de ne pas hausser les coûts de production. Les défenseurs du modèle productiviste considèrent la détérioration des milieux environnementaux et sociaux comme un mal nécessaire pour que l'industrie porcine puisse se tailler une place dans la concurrence internationale. Chez nous au Québec, le productivisme s'appuie sur le « droit de produire » garanti par la Loi 184 adoptée par l'Assemblée nationale. Un tel mode d'élevage porcin productiviste marginalise toute autre façon de faire et bâillonne les revendications citoyennes pour une agriculture responsable.

Les avantages

Nous reconnaissons que l'agriculture productiviste a permis d'augmenter fortement les rendements agricoles et de diminuer les coûts de production. Ces gains de productivité ont donné accès à une alimentation abondante, capable de « nourrir le monde », à des prix accessibles pour une majorité de la population de nos pays développés. Il coûte ainsi moins cher pour constituer un panier d'épicerie en 2007, ceci au profit des consommateurs.^v

Cette hausse de productivité a compensé la forte diminution du nombre des travailleurs dans le domaine agricole, due principalement à une baisse des naissances par famille, à un attrait pour l'éducation post-secondaire et pour les professions non agricoles, et à une dépréciation sociale de la pénibilité du travail agricole – longues heures, 7/7 jours, sous toutes les conditions climatiques. L'agriculture productiviste s'est nourrie des mythes des années 1960 et 1970 entourant la modernité au Québec.

L'agriculture productiviste a également fourni au Québec les moyens de hausser ses exportations agricoles et ainsi de mieux équilibrer sa balance commerciale agricole. Elle a favorisé la création d'entreprises privées et de coopératives capables de supporter la compétition sur les marchés d'exportation et d'assurer des débouchés aux surplus de certains produits agroalimentaires québécois. Elle a aussi permis à des équipes de recherche agronomique de développer des créneaux de savoir qui sont devenus par la

suite des fleurons sur le marché international. En amont à ce virage vers les exportations, l'agriculture productiviste a profité d'une ouverture des institutions financières et d'un accès au capital pour l'expansion des fermes et des productions. Cette hausse des productions a offert, en règle générale, une hausse du niveau de vie des familles agricoles, leur donnant ainsi accès à un plus grand pouvoir d'achat – égal à celui des autres citoyens - de même qu'à une éducation de meilleure qualité et à un accès aux études supérieures, pour ceux et celles qui en faisaient le choix.

Avec l'agriculture productiviste, le milieu politique du Québec s'est donné un certain rapport de force : il pouvait faire la démonstration de notre capacité de participer au développement économique préconisé en Amérique du Nord (ouverture des marchés, libre-échange). Entre autres, l'agriculture industrielle a permis à certaines entreprises et coopératives agricoles de se positionner avantageusement dans certains marchés états-uniens; par exemple, des producteurs maraîchers du Québec ont pu vendre à New York, Boston et Chicago, et des producteurs ont exporté de carcasses de porcs dans plusieurs États américains et dans des marchés haut de gamme ailleurs dans le monde. D'autres entreprises privées ont pris de l'expansion et ouvert des fermes d'élevage dans certains États du nord-est des États-Unis.

Les avantages de l'agriculture productiviste se sont confortablement ancrés dans l'esprit de la majorité des agriculteurs grâce à une vulgarisation du savoir scientifique agricole issu des centres de recherche et des départements universitaires, qui a généralement été retransmis aux propriétaires de fermes. Ainsi, de nombreuses cohortes de vétérinaires, d'agronomes, de conseillers agricoles, formés aux avantages de l'agriculture productiviste et tenues dans l'ignorance des alternatives, conseillent les éleveurs dans le fonctionnement et l'administration de leur entreprise. Cette généralisation du savoir scientifique vers la base a permis à plusieurs éleveurs de mieux comprendre la génétique animale et végétale, la composition des sols et les processus de photosynthèse. En instruisant les agriculteurs sur les systèmes et cycles de vie à la base de leur activité de production, le savoir scientifique s'est ainsi démocratisé, haussant du coup la qualité des aliments et la réputation agroalimentaire du Québec.

Enfin, nous pourrions paradoxalement inclure dans la liste des avantages, les excès et les déboires d'une telle agriculture, en ce qu'ils ont suscité la prise de conscience chez les citoyens de ses conséquences néfastes, tant d'un point de vue environnemental et sanitaire que social, et qui ont stimulé la réflexion collective sur les liens entre la santé, l'alimentation, l'environnement et les savoirs du terroir, menant à la recherche d'alternatives. Dans de nombreuses régions, cette prise de conscience en a incité plusieurs à passer à l'action et à exprimer leurs attentes, soit par la création de comités de citoyens revendicateurs d'une agriculture familiale à dimension humaine et responsable, soit par la mise en place de réseaux de production alimentaires écologiques et solidaires.

Les désavantages

Si l'agriculture productiviste a pu apparaître il y a 30 ans comme un choix de société valable dans la perspective de la « modernisation » du Québec, elle est également responsable d'une déconstruction sociale et d'une érosion culturelle des communautés qui vivent dans les campagnes, en plus d'affecter très sérieusement ses ressources naturelles vitales, soit l'eau, les sols, les boisés, la faune et la flore. L'agriculture productiviste a profondément modifié les rapports des humains avec la terre, la nourriture, la vie.

En ce qui concerne la déconstruction sociale, analysons par exemple, la diminution progressive des activités et des emplois en milieu rural. En production porcine, les modes d'élevage industriels requièrent moins de travailleurs dans les bâtiments, d'autant plus que les risques sanitaires exigent de restreindre les contacts entre les humains et les porcs. Les rôles de boucher et d'épicier qui abattaient et transformaient la viande, selon des traditions ancrées dans une culture régionale, ont pratiquement disparu au profit de manufactures à viande et d'un travail de transformation à la chaîne, au cours duquel on abat, découpe et met en boîte jusqu'à 400 porcs à l'heure. La mécanisation des tâches a aussi complètement transformé la relation des travailleurs avec leurs outils de travail qui,

paradoxalement les privent de l'observation de l'évolution des cycles de vie de la nature. L'épandage du lisier requiert peu de main d'œuvre et l'entretien des équipements lourds et sophistiqués ne peut plus être assuré par le mécanicien agricole du village. Il faut recourir au concessionnaire qui lui, bien souvent, envoie directement les pièces défectueuses dans un grand centre urbain, pour réparation ou carrément remplacement. La mécanisation a aussi encouragé la destruction de boisés et de zones humides pour la création de nouvelles parcelles destinées à agrandir les espaces d'épandage du lisier et faciliter le déplacement des équipements lourds. Traditionnellement, ces boisés de feuillus fournissaient des jours de travail complémentaires sur les fermes, soit pour l'acériculture au printemps, soit pour la coupe sélective de bois servant à la construction des résidences et bâtiments de ferme ou le chauffage. La perte de ces boisés affecte la survie de la faune qui y trouvait refuge et détériore les activités économiques qui entourent la pratique de la chasse.^{vi} Enfin, la perte de la flore a aussi détruit les activités de cueillette pratiquées par les familles, les herboristes et de rares entreprises spécialisées qui, il n'y a pas si longtemps, pouvaient recueillir et vendre les produits qu'ils tiraient des plantes, des fleurs et des racines.

Les surplus de phosphore et d'azote ont causé la pollution des eaux de surface, détruisant du même coup les activités de pêche pratiquées dans les communautés. Plusieurs villages bâtis autour de lacs ont graduellement perdu les villégiateurs qui s'y installaient en été et qui, par leur nombre, soutenaient des petits commerces saisonniers et des petits marchés alimentaires et artisanaux (pensons ici entre autres aux communautés riveraines de la Baie Missisquoi, affectées par les cyanobactéries). Enfin, plusieurs petites communautés ayant perdu leur économie d'appoint se sont graduellement vidées de leurs habitants et sont désormais menacées de perdre leur école, leur bureau de poste, et de subir la fermeture de leur épicerie, de leur garage, de leur caisse populaire, de leur magasin général, de leurs centres de loisirs et de leur église.

Attardons-nous maintenant à la pollution engendrée par l'agriculture productiviste. C'est toujours avec étonnement que nous avons été confrontées à un discours qui soutient que

la pollution est une conséquence inévitable, et avec laquelle il faut accepter de vivre, pour permettre la production porcine industrielle.

Or l'altération des aliments destinés à la consommation animale et à la consommation humaine par les pesticides, les antibiotiques, les hormones, les moules sophistiquées dont on nourrit les animaux et par les organismes génétiquement modifiés (OGM) dont on ignore les effets cumulatifs et intergénérationnels sur les espèces vivantes, provoquent de nombreux troubles de santé et posent des risques non encore évalués. Et ce sont souvent les résidants des campagnes qui en sont les premières victimes. Il n'est plus rare de recenser des personnes devenues allergiques qui n'ont d'autre choix que de quitter les lieux pour des centres moins exposés aux polluants ou de réorienter leur vie dans des métiers non-agricoles. Des études réalisées par des directions de santé publique sur des territoires où sont installées de grandes productions porcines industrielles sont éloquentes à cet effet.^{vii}

Par ailleurs, la contamination des cours d'eau et des nappes phréatiques par les pesticides et les excès de phosphore et d'azote constitue un problème accablant. Entre autres, les effets de bio-accumulation des produits organiques persistants sont peu analysés. Qui peut aujourd'hui prétendre que les eaux de surface et les eaux souterraines, même traitées par les usines de filtration municipales, sont totalement sécuritaires?^{viii} L'évolution exponentielle des cyanobactéries risque d'être la pointe de l'iceberg d'une problématique qui affectera la qualité d'approvisionnement en eau non seulement des fermes, mais aussi de nombreuses communautés, ceci sans parler des effets collatéraux en matière touristique dont nous avons parlé antérieurement.

L'agriculture productiviste est aussi une grande productrice de gaz à effet de serre. Environnement Canada estime que les émissions de GES en provenance des activités agricoles en l'an 2006 ont contribué à 13 % des émissions totales nationales. Loin d'affecter uniquement les moyennes de températures terrestres, les changements climatiques augmentent chez nous la fréquence des conditions météorologiques extrêmes qui endommagent les récoltes et les bâtiments, et qui perturbent les cycles naturels des

plantes, des insectes et des animaux. De fortes précipitations de pluie, des redoux hivernaux inhabituels, des gels tardifs, des sécheresses prolongées sont d'importantes sources d'instabilité de l'économie agricole. Même si la sylviculture est une activité qui absorbe le CO₂ atmosphérique grâce à la croissance des végétaux et que les sols servent de puits de carbone, le bilan de production de gaz à effet de serre reste largement positif et les effets négatifs des perturbations ont des conséquences sur la stabilité des revenus à court terme des producteurs agricoles, ce qui constitue entre autres un facteur qui décourage la « relève ».

En production porcine industrielle, l'épandage du lisier (qui dégage notamment du méthane, du sulfure d'hydrogène et des dioxydes de carbone, en plus de particules fines et une soixantaine d'autres polluants) et le processus de la dégradation des engrais azotés ajoutent aux effets négatifs de l'agriculture intensive sur le climat. Le passage répété d'une machinerie lourde (consommatrice de pétrole) provoque le tassement des sols, qui s'appauvrissent ainsi progressivement. L'utilisation de ces sols pour les cultures de maïs et de soya, généralement génétiquement modifiés, accentue leur érosion et la perte de leur productivité. Dans l'espoir de stabiliser leur rendement, plusieurs producteurs font appel à l'irrigation qui, de fait, puise dans les eaux de surface et les réserves souterraines. Cette eau, lorsqu'elle est ré-absorbée par les sols et lorsqu'elle retourne aux fossés et aux rivières, est dorénavant chargées de nitrates, de pesticides, d'antibiotiques, de phosphore et autres polluants dont on ignore toujours les effets bio-accumulatifs.

Il faut par ailleurs nous demander à qui profite, au Québec, la production porcine industrielle. Nous avons constaté que seuls quelques intégrateurs et firmes transnationales en tirent véritablement profit, bien qu'ils contrôlent de moins en moins les mécanismes du marché mondial. Les petites et les moyennes fermes sont entraînées, de gré ou de force, dans une guerre économique, non pas pour vendre leurs élevages et récoltes de maïs ou soya à un meilleur prix, mais pour les produire à un moindre coût, pour le plus grand profit des entreprises et supermarchés qui contrôlent les mécanismes du marché. Les coûts environnementaux liés à la concentration des lieux d'approvisionnement et la réglementation qui résulte de leurs effets collatéraux sont perçus négativement parce

qu'ils sont de plus en plus dispendieux, exigeants et difficiles à mettre en œuvre, tout en produisant pas les effets de dépollution souhaités. Une injustice sociale et un déficit démocratique s'ajoutent aux désavantages de la production productiviste.

Enfin, toutes les modifications aux modes de production agricole depuis les années 1960 ont induit un profond changement au sein des communautés rurales. L'agriculture occupe de moins en moins la population rurale et les communautés accueillent de plus en plus de néoruraux qui tentent, pour la majorité, de s'y faire une place par toutes sortes d'activités agricoles et non-agricoles, voire virtuelles. Les promoteurs de l'agriculture productiviste mettent beaucoup d'énergie à nier cette nouvelle réalité des campagnes et ils s'appuient sur des rapports de domination et d'influence pour banaliser et ignorer les revendications des citoyens^{ix} qui réclament le respect de leurs attentes en matière de qualité de vie et de vie communautaire. Hélas, le Gouvernement du Québec a bien mal géré cette crise identitaire rurale. Par ses choix législatifs - en particulier, la Loi 54 -, il a contribué à exacerber les relations entre les citoyens agriculteurs et non-agriculteurs. Trop de lois et réglementations ne prennent pas en compte cette recherche d'un nouveau contrat social qui reconnaîtrait le monde rural dans son ensemble, qui inclurait les diversités démographiques, qui stimulerait une nécessaire reconversion des pratiques agricoles et surtout, qui encouragerait la prise en charge du devenir des communautés par elles-mêmes.^x

En conclusion

Il nous importe d'exprimer ainsi notre point de vue sur la production agricole productiviste. Nous l'avons analysée en particulier à travers les crises de cohabitation sociale vécues dans les communautés où la production porcine perturbe l'équilibre des systèmes écologiques et les relations entre les citoyens, pose des risques à la santé humaine et entrave le développement d'une autre économie, endogène et solidaire. Nous sommes d'avis que l'engagement citoyen dans la lutte contre la production porcine industrielle témoigne d'une vigilance contre les excès de l'agriculture productiviste et lance une alerte majeure, par crainte que toute la population du Québec ne soit placée

devant les conséquences exponentielles d'ordre environnemental, sanitaire, économique, culturel et politique des dysfonctions de ce système de production alimentaire. Nous croyons que les luttes citoyennes dans le dossier porcin – comme dans toute autre lutte environnementale et sociale – sont de véritables chantiers d'éducation communautaire et populaire où on apprend ensemble et à sa manière, à s'engager et à préserver ou améliorer la qualité de nos milieux de vie.

Les éléments d'analyse que nous esquissons aujourd'hui sont plus amplement développés dans un ouvrage que la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement a réalisé en collaboration de plusieurs acteurs de la société civile québécoise. Le livre « *Des porcs et des hommes – La porciculture intensive et intempestive au Québec* » (titre provisoire) est actuellement en traitement aux Éditions Écosociété et devrait être accessible en septembre prochain. Ne pouvant vous remettre une copie de cette réflexion-phare, nous vous présentons au moins la Table des matières de l'ouvrage (Annexe 1). Ce dernier résulte d'une riche dynamique de collaboration entre de nombreux acteurs impliqués dans leur organisation ou communauté et soucieux de soutenir l'avènement et la pérennité d'une agriculture responsable au Québec. Nous déposons également un rapport d'études ayant servi à la production de l'un de ses chapitres, traitant d'une solution incontournable à la porcine industrielle (avec production de lisier), soit la production porcine sur litière (Annexe 2).

Nous formulons enfin les recommandations suivantes :

Que le Gouvernement du Québec rétablisse le moratoire sur le développement de l'industrie porcine, puisque toutes les recommandations du BAPE sur la question n'ont pas été prises en compte, et que la problématique est loin d'être réglée;

Que le Gouvernement du Québec réexamine ses plans de développement stratégique en matière d'agriculture, dans la perspective de favoriser la souveraineté alimentaire au pays. En particulier, il importe de prévoir des mécanismes de support au développement de pratiques agricoles et d'élevage alternatifs (écologiques et solidaires), et de conversion

des entreprises productivistes vers des pratiques plus responsables (en particulier, adoption de pratiques de production porcine sur litière; l'exemple de la Suède à cet effet est inspirant : voir l'annexe 2, ci-jointe).

En ce sens, que le Gouvernement du Québec revoie le système législatif et réglementaire en place (en particulier la Loi 54), qui porte atteinte à la démocratie et encourage l'élevage porcin de type productiviste;

Que le Gouvernement du Québec cesse de morceler les juridictions relatives à la question agricole, et en particulier à la production porcine, entre le ministère de l'Agriculture, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Affaires municipales et des Régions, etc. Un tel morcellement ne permet pas d'envisager de façon globale les enjeux socio-écologiques majeurs liés à une telle production et entrave la recherche de solutions intégrées. Dans la question porcine, le ministère des Affaires municipales et des régions s'est arrogé le droit de passer outre la volonté des régions de préserver leur milieu et de favoriser une agriculture responsable, pour soutenir le développement de l'industrie porcine productiviste. Cette situation doit être dénoncée et corrigée.

Que le Gouvernement du Québec donne plus de pouvoir aux régions (en particulier à travers les MRC), qui pourront décider des modes de développement socio-économique sur leur territoire, en particulier dans le domaine agricole. La courageuse démarche démocratique du Comité de citoyens de Kamouraska est un exemple à suivre en ce sens. Il ne s'agit pas de promouvoir une décentralisation uniformisée. Il serait pertinent de développer un nouveau modèle qui reconnaîtrait les spécificités régionales et qui appliquerait un modèle de « traitement spécial et différencié » tel qu'adopté pour l'élaboration de certains accords internationaux en environnement et en agriculture. Par exemple, il demeure essentiel, voire vital pour la souveraineté alimentaire du Québec que les excellentes terres de la périphérie de Montréal soient verrouillées et réservées exclusivement à l'agriculture. Il est essentiel d'envoyer un message clair en ce sens aux lobbys et spéculateurs et que des mesures soient appliquées pour décourager leur

acquisition à des fins autres qu'agricoles. Par contre, une meilleure décentralisation des pouvoirs dans les régions éloignées des grands centres urbains pourrait avoir un effet structurant pour les économies régionales et attractif pour les nouveaux résidents.

De plus, les Comités consultatifs agricoles (CCA) des MRC doivent être renforcés et élargis dans la perspective de s'intéresser non seulement au développement de l'agriculture, mais de toute la ruralité et des activités connexes qui peuvent cohabiter avec le milieu rural (dont les entreprises agro-touristiques et la mise en valeur des produits du terroir).

Que le Gouvernement du Québec valorise et favorise la participation populaire à travers la structuration et le fonctionnement de Comités de citoyens (particulièrement en milieu rural), mandatés pour exercer une vigile critique dans leur milieu et pour mettre en place des mécanismes de concertation en vue de l'identification et la mise en œuvre de solutions appropriées. Ceci signifie que le Gouvernement doit instituer un lieu pour que la population puisse échanger, valoriser sa diversité et faire appel à la créativité de ses membres pour définir la meilleure façon d'habiter son coin de pays. Il s'agit de faire confiance à la fécondité de l'intelligence collective. Par exemple, une *Loi sur la Participation populaire* (comme en Bolivie)^{xi} pourrait orchestrer une telle dynamique démocratique.

Que la résolution de la problématique de l'élevage porcin au Québec devienne le pivot d'un plus ample virage agricole vers des pratiques écologiques et solidaires. Pour ce faire, nous proposons la création de Comités interministériels qui agiraient en table de concertation sur les questions vives en agriculture et qui pourraient commander des études, assurer une vigile sur les grands enjeux socio-écologiques et agricoles et faire un suivi des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agroalimentaire québécois et toute autre Commission qui s'intéressera au développement socialement et écologiquement responsable au pays et qui favorisera l'arrimage des actions proposées par les différents groupes sociaux concernés.

Notes complémentaires

ⁱ Ce mémoire témoigne d'un Colloque organisé conjointement par l'Union paysanne et la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, et qui a eu lieu à l'UQAM, les 23 et 24 mars 2007.

ⁱⁱ Un document de plus de 500 pages intitulé *L'État des ressources zoogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture*, présenté au début de juin 2007 par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture lors d'une rencontre avec la Food and Agriculture Organisation (FAO), une organisation des Nations Unies, décrit avec moult exemples à l'appui qu'il se perd à travers le monde une race animale indigène ou patrimoniale de ferme par mois.
<http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/A5.html> et compte rendu de ce rapport dans <http://www.ledevoir.com/2007/06/19/147839.html>.

ⁱⁱⁱ Deux sources confirment l'introduction croissante d'organismes génétiquement modifiées dans les cultures servant à la nourriture de base des porcs. En effet, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le site internet sur les OGM du gouvernement du Québec, la moulée à la base de l'alimentation des porcs est composée à 70% de maïs, 15 à 20% de soya et 5% de tourteau de canola; elle est produite majoritairement à partir de semences génétiquement modifiées.
Sources : Organisation mondiale de la santé (2005), *Biotechnologie alimentaire moderne, santé et développement – Études de cas concrets*. Genève, Département Sécurité sanitaire des aliments, zoonoses et maladies d'origine animale.
www.ogm.gouv.qc.ca/regl_etiquetage_Mexique.html.

^{iv} Au maïs, soya et tourteau de canola, la moulée qui nourrit les porcs contient également (seuls ou combinés) des probiotiques, des levures et des fructi-aligosaccharides pour aider à la colonisation de l'intestin par des bactéries non-pathogènes. On y retrouve aussi des oméga-3, de la phytase, de la xylanase, du bêta-glucanase, des protéases, des minéraux célatés, des huiles de poissons, des acides gamma-linoléniques, des phytochimiques, servant généralement à hausser l'immunité animale et des arômes divers pour camoufler les odeurs et encourager les porcs à manger.
Sources : Fédération des producteurs de porcs du Québec, Aliments Breton, Distribution Claude Lévesque inc. et Swine Center

^v Voir article de Victor Larivière, du journal *La terre de chez nous* : Le panier d'épicerie le plus bas, mais à quel prix ! www.laterre.ca/index.php?action=detailNouvelle&menu=4.1§ion=dossier&idArticle=1251

^{vi} La réglementation provinciale sur la chasse aux gros et petits gibiers interdit de vendre la viande, sauf pour quelques rares exceptions. Ainsi, le site internet du Ministère des ressources naturelles et de la faune précise les règles suivantes : « *La vente et l'achat de vésicules biliaires et de bile d'ours sont interdits. Il est interdit de vendre, d'acheter ou*

d'échanger de la chair de caribou prélevé à la chasse sportive au Québec, de cerf de Virginie (sauf si le cerf provient d'une ferme cynégétique), d'orignal, de gélinotte huppée, de lagopède alpin, de lagopède des saules, de perdrix grise, de téttras du Canada et de téttras à queue fine. Il est également interdit d'acheter, de vendre ou d'échanger des oiseaux migrateurs. La vente et l'achat de la chair de tout autre animal (par piégage) qui a été prélevé légalement sont permis du troisième jour après l'ouverture de la chasse de cet animal, jusqu'au quinzième jour après la fermeture. La vente de la chair de la grenouille léopard, de la grenouille verte et du ouaouaron est permise toute l'année. Un chasseur résidant n'est pas tenu de détenir un permis de commerçant ni d'apprêteur de fourrures pour vendre ou apprêter les fourrures qui sont le produit de sa propre chasse ».

Source : www.mrnf.gouv.qc.ca, section Règles générales, Ventes, achat et possession de gibier et de fourrures.

Toutefois, la vente de la viande est permise pour le caribou sauvage en provenance de territoires autochtones Cris, à la suite d'une entente spécifique avec des chasseurs autochtones, dans le cadre de l'entente de la Paix des Braves.

Le Ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF) autorise aussi en tout temps, la chasse et la vente de la viande et des peaux de lièvre d'Amérique. Il en est de même pour l'ours noir chassé par piégage dont la viande peut être vendue selon les règles générales préalablement citées. Il va sans dire que le MRNF combat le braconnage qui est illégal et dont les fruits de la chasse sont vendus à travers des réseaux organisés de vente directe aux consommateurs ou à des restaurateurs.

Par ailleurs, rien dans les Règles générales du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne régit la disposition de la peau et des bois du gibier abattu ni des plumes et duvet du petit gibier (dont la liste inclut des oiseaux). En général, les chasseurs blancs vendent les bois de cervidés pour la confection d'œuvres d'art et les peaux sont majoritairement jetées au dépotoir. Les chasseurs des communautés autochtones conservent encore la tradition de tanner les peaux de manière artisanale et de les vendre par la suite pour des usages multiples. Un intérêt grandissant pour les fourrures incite des chasseurs à vendre les peaux de petits gibiers – loup, loutre, lynx, martre, etc. – dans les réseaux de trappe, encadrés par des lois.

En ce qui concerne les plumes, de nombreux chasseurs les vendent à des entreprises qui confectionnent des appâts pour la pêche et à certains marchands d'art. Le duvet est encore peu en demande, mais quelques entreprises en achètent pour la confection de différents produits textiles.

Source : Jocelyn Grenier, agent de liaison, Protection de la faune du Ministère des ressources naturelles et de la faune, région Montréal-Montérégie, entretiens téléphoniques, 12-13 juin 2007.

La chasse sportive pratiquée dans quelque 40 fermes cynégétiques offre aux amateurs de chasse la possibilité de prélèvements sportifs de gros gibiers, tels que le cerf rouge, le cerf de Virginie, le wapiti et le sanglier. Ces fermes sont régies par la réglementation sur les élevages de grands gibiers. Cette chasse exige du propriétaire qu'il détienne un enclos d'une superficie minimale de 10 hectares dont 80% doit être boisée. Lorsque l'amateur de chasse en enclos abat un animal, il peut ensuite disposer à sa guise de la viande de l'animal abattu. La pratique générale est que si le chasseur ne veut pas conserver la

viande, il la cède alors au propriétaire de la ferme cynergétique ou à une autre personne, à la suite d'une transaction qui varie au cas par cas. Certains vendent la viande, d'autres l'échangent, d'autres encore la donnent. Il est difficile de déterminer les transactions réalisées en ce sens puisque les ententes sont très personnalisées.

Source : Claude Fournier, agronome, Direction de l'innovation scientifique technologique, MAPAQ, entretien téléphonique, 11 et 13 juin 2007.

Par ailleurs, Ministère des ressources naturelles du Québec, direction de la Montérégie, et la Fédération québécoise de la Faune annonçaient conjointement la tenue d'une chasse « expérimentale » au dindon sauvage au printemps 2007, à des dates et des conditions spécifiques. Le communiqué spécifie que : « *Les chasseurs devront trouver eux-mêmes leur terrain de chasse, en s'adressant directement aux propriétaires de la zone 8 sud. Ces ententes devront être prises en fonction de la période de chasse attribuée par tirage au sort.* ». Les partenaires impliqués dans cette décision ne cachent pas leurs intentions : « *Cette nouveauté permettrait la mise en valeur d'une ressource actuellement peu reconnue, sans oublier les retombées économiques associées à un nouveau créneau d'activités de plein air. L'Union des producteurs agricoles (UPA), l'Association Chasse, Pêche et Plein Air Les Balbuzards, le Club de Chasse et Pêche Les Frontières et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sont des partenaires dans ce projet qui vise la mise en valeur de l'espèce et la préservation des boisés privés dans le sud du Québec. Cette chasse expérimentale a été rendue possible grâce à l'enthousiasme et à l'engagement des bénévoles de la Fédération québécoise de la faune et des associations de chasseurs de la Montérégie. Ainsi, nous souhaitons que le dindon sauvage devienne le symbole de la préservation des boisés en Montérégie.* »

<http://www.fqf.qc.ca/nouvelles.php?id=359>

Cette chasse au dindon sauvage aurait suscité diverses transactions économiques entre les propriétaires de boisés et les chasseurs. Ainsi, pour les 4 jours autorisés de chasse au dindon sauvage, le chasseur doit déboursier entre 50 \$ à 300 \$ pour obtenir le droit de passage et de circulation sur un terrain boisé privé. Cette pratique a également cours pour la chasse au cerf de Virginie qui a lieu de la fin septembre au début décembre de chaque année. Il en coûte entre 100\$ et 600\$/chasseur pour obtenir un droit de passage et de circulation dans un boisé.

Source : André Dicaire, biologiste, Direction régionale de l'Estrie-Montréal-Montérégie, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, entretien téléphonique, 14 juin 2007.

^{vii} Voir à cet effet les mémoires présentés par, notamment, les Directions de santé publique de Chaudière-Appalaches, de la Mauricie-Centre du Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue lors des audiences publiques de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec, tenues en 2002-2003.

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-orcine/documents/listedocuments.htm>

^{viii} Principalement en été ou durant des périodes de sécheresse, des Directions de santé publiques régionales émettent des avertissements aux municipalités afin que les citoyens prennent la précaution de faire bouillir leur eau avant de la consommer. En 2006, la pollution par les cyanobactéries a obligé des milliers de citoyens à cesser toute consommation et contact par douche ou baignade avec l'eau de 71 lacs du Québec

(Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Estrie, Chaudière-Appalaches, Capitale Nationale) qui les approvisionnaient normalement en eau potable. En juin 2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs annonçait un investissement de 12 millions de dollars pour contrer la propagation du problème des cyanobactéries. Les municipalités ont reçu 10 millions \$ pour améliorer le traitement de l'eau qui sert à la consommation et aux usages quotidiens.

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Juin2007/04/c8643.html>)

Par ailleurs, une étude canadienne portant sur l'eau du robinet et les incidences de cancers, réalisée pour l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) par le Dr Patrick Levallois, chef du département de santé publique du Centre hospitalier universitaire de Québec, mentionne qu'il existe des risques accrus de cancer en relation avec les lieux de vie, le niveau de l'exposition, les habitudes de vie et les différentes expositions environnementales risquées, comme les contacts fréquents avec les nitrates et les nitrosamines, l'arsenic et les pesticides. L'étude conclut que l'eau du robinet peut être une source significative de risques de cancers.

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mai2002/17/c6696.html>

<http://www.rse.quebec.ca/fr/vol19/v19n205.htm>

^{ix} Différents documents témoignent de cette attitude de « supériorité » des valeurs productivistes et des modes de production qu'elles engendrent sur les valeurs de qualité de vie environnementale, sanitaire et sociales exprimées par des résidants des campagnes. Par exemple, le Mémoire de la Fédération des producteurs de porcs du Québec déposé lors des audiences publiques de consultation préalables à l'adoption de la Loi 118 sur le Développement Durable au Québec spécifie, dans le principe 5 – Participation et engagement « *l'engagement de tous les citoyens au développement durable est essentiel. Cependant la démocratie participative a ses limites. En effet, les acteurs d'une démocratie participative sont bien souvent confrontés aux dilemmes de la représentativité et de l'égalité de tous. Un autre dilemme fait rapidement surface quand on consulte la population, c'est celui de la compétence. La consultation populaire permet au citoyen de se prononcer mais elle ne permet pas aux élus de se soustraire à leur devoir de gouvernance. Sept millions d'individus ne peuvent décider de tout, se prononcer sur tout* »

<http://www.leporcduquebec.qc.ca/fppq/pdf/Memoire-dev-durable.pdf>, p5-6

Une année auparavant, en novembre 2004, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi 54 qui modifie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et y intégrait des dispositions spécifiques aux porcheries. Cette loi oblige les municipalités à recevoir sur leur territoire un projet d'établissement porcin qui a préalablement reçu un certificat d'autorisation environnementale de la part du MDDEP. La Loi 54 prévoit que la consultation de la population se tiendra après cette autorisation. Leurs points de vue et suggestions sont confinés à cinq mesures de mitigation qui font déjà partie de la saine gestion des porcheries.

Source : Guide explicatif concernant la consultation publique sur un projet d'élevage porcin. http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/guid_prod_porc.pdf

Les producteurs de porcs ne cachent pas non plus leur opinion qu'il faut « éduquer » les néoruraux à accepter leur modes de production. Ce point de vue a d'ailleurs été repris au

début décembre 2006 dans le *Plan concerté pour l'agroenvironnement et la cohabitation sociale couvrant la période 2007-2010*. Ce plan, rédigé en collaboration avec l'UPA et le MAPAQ n'a fait appel au point de vue d'aucun groupe environnemental ou citoyen critiques du modèle productiviste de l'industrie porcine. On y retrouve notamment que pour résoudre les problèmes de cohabitation sociale, dont la cause serait le manque d'informations du public, il faut mettre en valeur le mode de production agricole, en publiciser ses réalisations, en créant des stratégies de communication et des outils d'information, tout en accentuant la visibilité de l'UPA dans les événements régionaux.

Source : <http://www.agrireseau.qc.ca/environnement/documents/PlanDConcerte.pdf>

^x Les travaux de consultation populaire réalisés par les MRC de Kamouraska et de Témiscouata sont une illustration de cette capacité de prise en charge collective d'une problématique qui concerne à la fois la pérennité économique, la paix sociale, la sécurité environnementale et sanitaire et le respect du sentiment d'appartenance d'une population à sa région.

http://kamouraska.com/site/images/interiminaire/annexe_c_txt.pdf

^{xi} Loi de participation populaire de la Bolivie - *Ley de Participación Popular*

Cette loi reconnaît et consolide le processus de participation populaire, en articulant les communautés autochtones, paysannes et urbaines, à la vie juridique, politique et économique du pays. La loi vise l'amélioration de la qualité de vie de la femme et de l'homme bolivien, avec une distribution plus équitable et une meilleure administration des ressources. La *Loi de participation populaire* passe par le renforcement des instruments politiques et économiques nécessaires afin d'améliorer la démocratie représentative, en facilitant la participation citoyenne et en garantissant l'équité représentative des femmes et des hommes.

À cette fin, la Loi de Participation populaire reconnaît la personnalité juridique d'Organisations territoriales de base (OTB – Organizaciones Territoriales de Bases), urbaines et rurales et les relie aux organes politiques (*Loi de Participation populaire*, article 1). Les OTB correspondent aux sujets de la participation populaire en Bolivie. Elles consistent en fait à des unités de participation populaire (entités juridiques) formées par les communautés paysannes, de quartier ou autochtones, définies par les caractéristiques naturelles, sociales et culturelles d'un lieu d'appartenance, d'un territoire habité. Il peut s'agir de regroupements de voisinage (*juntas vecinales*), de syndicats communaux en zone rurale ou d'autres organisations communales comme les *capitanías indígenas*.

Les OTB, à travers la *Loi de la participation populaire* en Bolivie, représentent donc l'espace privilégié de l'implication des communautés locales dans les décisions aux différentes échelles, du local au national.

Par exemple, en Bolivie, les départements, provinces et municipalités ont désormais davantage de responsabilités en matière d'éducation, de santé, d'environnement et de services publics (dont l'approvisionnement en eau et en énergie). Des plans quinquennaux de développement municipal (*Plan de Desarrollo Municipal - PDM*), opérationnalisés dans des plans annuels (*Plan Operativo Annual - POA*) sont préparés. Afin d'assurer la participation populaire à la conception et à la mise en œuvre de ces plans de développement, le gouvernement bolivien a instauré la structure des

Organisations territoriales de base au sein des municipalités. Chaque OTB réalise un diagnostic du milieu et exerce des droits et devoirs pour « proposer, demander, contrôler et superviser les travaux et services publics en fonction des besoins communautaires » (*Loi de Participation populaire*, article 12). À cet effet, au sein de chaque municipalité, les OTB élisent les membres d'un Comité de vigilance, dont la mission est d'acheminer des demandes à la Municipalité pour le PDM ou le POA, et de vérifier l'application des plans. Les leaders des OTB et les élus au sein du Comité de vigilance ont ainsi un réel pouvoir politique. Par ailleurs, la participation populaire s'exerce de façon informelle à travers d'autres types d'organisations ou de regroupements : par exemple, les associations *Tierras Comunitarias de Origen* (TCO, chez les autochtones) ou les *Asociaciones comunitarias del lugar*, les associations de femmes autochtones, les associations de femmes de quartier, les organisations autochtones.

Annexe 1

*Un manuscrit terminé en mars 2007 et actuellement en
processus de publication chez Écosociété*

Des porcs et des hommes

**La porciculture intensive et intempestive
au Québec**

Un collectif sous la direction de

**Denise Proulx
Lucie Sauvé**

**Chaire de recherche du Canada
en éducation relative à l'environnement
Université du Québec à Montréal**

**Avec la collaboration spéciale de
Louise Vandelac
Centre de recherche interdisciplinaire sur la biologie,
la santé, la société et l'environnement (CINBIOSE)
Université du Québec à Montréal**

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

PARTIE 1 : Un portrait de la situation porcine au Québec

Denise Proulx, journaliste indépendante et chercheure en sociologie

Introduction

Chapitre 1 : **Portrait politique**

Vignette: Un enjeu de démocratie

Johanne Dion et Holly Dressel pour le Sierra Club Québec – Groupe Hog

Chapitre 2 : **Portrait économique**

Vignette : Les fameuses retombées économiques de l'industrie porcine

Véronique Bouchard, chercheure en sciences agronomiques

Chapitre 3 : **Portrait agronomique**

Chapitre 4 : **Portrait environnemental**

Vignette : La production porcine et la pollution de l'eau

Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours !

Chapitre 5 : **Portrait santé publique**

Vignette : Un enjeu de santé

Johanne Dion et Holly Dressel pour le Sierra Club Québec – Groupe Hog

Vignette : Une boîte de Pandore

Véronique Bouchard, chercheure en sciences agronomiques

Chapitre 6 : **Portrait social**

Chapitre 7 : **Portrait culturel**

PARTIE 2 : Regards croisés sur la question porcine

Introduction

Chapitre 8 : **De dérive en dérive - L'évolution récente de la production du porc au Québec**

Paul-Louis Martin, historien et producteur agricole et maire de Saint-André-de-Kamouraska

Chapitre 9 : **L'industrie porcine a tourné le dos à l'agriculture**
Maxime Laplante, agronome et président de l'Union paysanne

Chapitre 10 : **Développement des productions animales au Québec :**
La santé publique « mise de côté »
Benoît Gingras, médecin de santé publique

PARTIE 3 : Luttres locales et laboratoire démocratique

Introduction

Chapitre 11 : **Une porcherie industrielle à Richelieu : une bataille perdue, mille citoyens retrouvés**
Johanne Dion, Comité richelois pour une meilleure qualité de vie

Chapitre 12 : **Implantation d'une porcherie à Sainte-Angèle-de-Monnoir - À un cheveu d'une fracture du tissu social en milieu rural**
Jacques Duchesne, citoyen de Marieville, professeur retraité, UQAM

Chapitre 13 : **Saint-Cyprien-de-Napierville : une problématique de cohabitation de l'espace rural**
Jean-Pierre Brouillard, conseiller municipal

Chapitre 14 : **Pas de cohabitation sociale sans consensus social - L'expérience citoyenne de la MRC de Kamouraska**
Roméo Bouchard, président, Union des citoyens du Québec

PARTIE 4 : À la recherche de solutions : De méprises en dérives

Introduction

Chapitre 15 : **La réglementation agroenvironnementale ou comment notre gouvernement prétend limiter les impacts environnementaux négatifs de l'agriculture**
Véronique Bouchard, chercheure en sciences agronomiques

Chapitre 16 : **La politique de soutien à l'agriculture et ses effets pervers : environnement, équité sociale et règles de commerce international**
Véronique Bouchard, chercheure en sciences agronomiques

Chapitre 17 : **Transformer le porc en « vache à lait » au risque de tuer « la poule aux œufs d’or ». Du porc transgénique... à la viande de porc sans porc**
Louise Vandelac, sociologue, Groupe de recherche Technoscience du vivant et société et *Simon Beaudoin*, assistant de recherche au Cinbiose, UQAM

Chapitre 18 : **L’éthanol par maïs-grain : une solution problématique**
Kim Cornelissen, consultante en développement régional et international

PARTIE 5 : Face à l’impensable, des alternatives constructives

Introduction

Chapitre 19 : **La production sur litière : une piste de solution incontournable à la crise actuelle de l’industrie porcine**
Véronique Bouchard, chercheure en sciences agronomiques

Chapitre 20 : **L’agriculture, phénomène social d’hier à demain en compagnie de Léon Gérin**
Jacques Dufresne, philosophe, président et éditeur de l'Encyclopédie de l'Agora

Chapitre 21 : **Apprendre dans l’action sociale : vers une écocitoyenneté**
Lucie Sauvé, titulaire, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, UQAM

Postface : Lulu et les dinosaures
Hugo Latulippe, cinéaste

ANNEXES

Liste des acronymes

Notes biographiques des auteurs

Liste de producteurs de porc biologique

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Annexe 2

Le document complet est déposé à la Commission

**La production sur litière :
une piste de solution incontournable
à la crise actuelle de l'industrie porcine**

**Rapport d'étude
réalisé par
Véronique Bouchard
Spécialiste en sciences agronomiques**

**Une production de la
Chaire de recherche du Canada
en éducation relative à l'environnement
Mars 2007**

Document déposé à la Commission
sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois
Juin 2007